

QUESTIONS SUR L'INCAPACITÉ DE TRAVAIL

Si vous tombez malade et que votre maladie se prolonge, vous bénéficierez de diverses prestations. Votre employeur, votre caisse de pension, l'assurance d'indemnités journalières maladie et PK Rück, auprès de laquelle votre caisse de pension est réassurée, sont impliqués. Pour que vous sachiez ce qu'il faut faire et pourquoi, nous répondons ci-après à quelques-unes des questions les plus fréquemment posées.

Quels sont les avantages de la déclaration d'une incapacité de travail à l'institution de prévoyance?

La déclaration précoce augmente de manière décisive les chances de réinsertion professionnelle.

Si les mesures de réintégration sont prises suffisamment tôt, cela apportera une réelle plus-value à toutes les personnes concernées: grâce à la réadaptation et à la réintégration dans la vie professionnelle, il est possible d'éviter le déclassement social et professionnel de la personne assurée. L'employeur conserve des collaborateurs qualifiés de longue date et les institutions de prévoyance peuvent réduire les coûts liés à l'invalidité.

Pourquoi PK Rück a-t-elle besoin de ma procura-tion?

Pour l'examen de vos données de santé, afin que vous soyez soutenu/e de manière optimale.

PK Rück couvre les risques d'invalidité et de décès de votre caisse de pension et traite et gère les cas de prestations, c'est-à-dire lorsque les employés sont par exemple en incapacité de travail pendant une certaine période. Pour pouvoir soutenir votre caisse de pension et vous de manière optimale, PK Rück a besoin de différentes informations. C'est la raison pour laquelle elle doit pouvoir vérifier vos données de santé et demander à des tiers d'autres informations relatives à votre santé. Pour des raisons de protection des données, cela n'est possible qu'avec votre accord.

Les informations correspondantes aident PK Rück à évaluer si, à partir de quand et dans quelle mesure vous pouvez être soutenu/e de manière optimale.

Lors de l'utilisation de vos données, PK Rück respecte toutes les dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD de l'UE), ainsi que les législations du Liechtenstein et de la Suisse en matière de protection des données.

Pourquoi la déclaration d'une incapacité de travail à la caisse de pension devrait-elle toujours avoir lieu, même si l'assureur d'indemnités journalières maladie connaît déjà le cas et s'en occupe?

Cela augmente vos chances d'une réintégration réussie.

Une déclaration précoce de l'incapacité de travail est décisive pour la réinsertion professionnelle. PK Rück peut également contribuer à la réintégration professionnelle lorsque l'assureur d'indemnités journalières maladie est déjà impliqué. Il est ainsi possible par exemple que PK Rück trouve un Case Management utile, même si l'assureur d'indemnités journalières maladie ne le prévoit pas.

Que se passe-t-il pour PK Rück lorsque l'assureur d'indemnités journalières maladie effectue le Case Management?

PK Rück participe aux frais et soutient les efforts.

Si l'assureur d'indemnités journalières maladie effectue un Case Management et que PK Rück s'y intéresse également, nous informerons l'assureur d'indemnités journalières maladie que nous participons au Case Management par une contribution financière. En contrepartie, PK Rück est informé du déroulement du Case Management et reçoit les documents correspondants.

(tourner svp)

En tant que personne assurée, de quel autre soutien puis-je bénéficier de la part de PK Rück après la clôture du Case Management par l'assureur d'indemnités journalières maladie?

Dans la mesure où elles sont souhaitées et utiles, les mesures sont poursuivies/prolongées.

Il peut arriver qu'un assureur d'indemnités journalières maladie met fin au Case Management alors que, du point de vue de PK Rück, la personne assurée devrait continuer à être soutenue. Dans un tel cas, le Case Management peut être poursuivi par l'assureur d'indemnités journalières de maladie aux frais de PK Rück. Si cela n'est pas possible, PK Rück chargera un partenaire du Case Management de poursuivre le suivi du processus.

Y a-t-il des mesures complémentaires de la part de PK Rück?

Oui, il arrive qu'un coaching de candidature complémentaire (Base Management) soit très utile.

Après la conclusion réussie du Case Management par l'assureur d'indemnités journalières maladie, PK Rück peut également, en cas de besoin, effectuer un Base Management supplémentaire. Il s'agit d'une prestation de service supplémentaire de PK Rück grâce à laquelle les personnes assurées à la recherche d'un emploi et âgées de 45 ans ou plus sont soutenues dans leur recherche d'emploi par un coaching de candidature intensif.

Quand faut-il faire une correspondance à l'assurance invalidité (AI)?

Si vous êtes en incapacité de travail pendant 30 jours ou de manière répétée pendant un an, ou si votre maladie menace de devenir chronique.

Les personnes assurées peuvent être annoncées à l'office de l'AI de leur canton de domicile en vue d'une détection précoce

- si elles ont été en incapacité de travail pour raison de santé pendant 30 jours consécutifs ou
- si elles présentent des absences répétées de courte durée au cours d'une année et
- s'il existe un risque que l'affection devienne chronique (art. 1ter al. 1 du Règlement de l'Assurance Invalidité).

Les frontaliers doivent être annoncés à l'office d'AI dans le domaine d'activité duquel ils exercent une activité lucrative. Le formulaire «Formulaire de communication pour adultes: détection précoce» peut être obtenu auprès des offices d'AI, des caisses de compensation et de leurs agences ainsi que sur le site www.ahv-iv.ch.

Qui peut être chargé de cette déclaration?

Vous-même. De même, dans certaines circonstances, les membres de la famille, l'employeur, le médecin et d'autres instances.

En règle générale, c'est la personne assurée elle-même qui fait une déclaration AI précoce. La déclaration peut toutefois également être effectuée par son représentant légal, les membres de sa famille vivant en ménage commun, son employeur, les médecins et les chiropraticiens traitants, les assurances sociales et privées concernées ou l'aide sociale (art. 3b al. 2 de la loi sur l'AI). La personne assurée doit toutefois en être informée au préalable (art. 3b al. 3 de la loi sur l'AI). La déclaration pour la détection précoce ne correspond pas encore à une demande de prestations de l'AI. Une telle demande doit, si nécessaire, être faite par la suite.